



Commission fédérale pour les questions féminines CFQF Rapport annuel 2010

Priorités 2010

Activités / prises de position / rapports

- Prise de position sur le thème «Égalité des sexes et pratiques culturelles et religieuses»
- Prise de position sur la révision partielle du Code civil (Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce)
- Engagement en faveur de la réhabilitation des femmes soumises au régime de l'internement administratif au pénitencier de Hindelbank
- Politique / élections fédérales 2011

Séminaire

- Atelier CEDEF pour avocates et avocats: «La Convention de l'ONU contre la discrimination à l'égard des femmes et les plaintes individuelles – application dans la pratique», avec la collaboration de l'Office fédéral de la justice, DFJP, et la Direction du droit international public, DFAE

Revue / site Web

- Numéro double 1/2.2010 de la revue «Questions au féminin» sur le thème «Droits des femmes – culture – religion»
- Publication des prises de position de la Commission sur son site Web
- Publication de la nouvelle rubrique «Femmes Pouvoir Histoire 2001–2009» sur le site Web de la CFQF
- Mise en ligne de la version anglaise du site Web de la CFQF

1 La CFQF, commission extraparlamentaire de la Confédération

1.1 Membres / élections

Aux termes de la révision partielle de la Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration LOGA du 20 mars 2008, les commissions extraparlamentaires de la Confédération doivent faire l'objet d'un examen régulier. Celui-ci a lieu tous les quatre ans, à l'occasion des élections en vue du renouvellement intégral de la Commission, conformément aux critères définis par la LOGA. Les préparatifs en vue de ces élections pour la période 2012–2015 ont donc déjà commencé et occasionneront en 2011 des travaux administratifs supplémentaires pour le Secrétariat de la CFQF.

1.2 Séances plénières

En 2010, la Commission a tenu quatre séances plénières: les 2 mars, 22 juin et 6 septembre, elle s'est réunie à Berne pour des séances d'une journée, tandis qu'une retraite a eu lieu les 18 et 19 novembre au Centre de formation Matt de Schwarzenberg LU.

1.3 Bureau

Le Comité directeur et le Secrétariat de la CFQF ont tenu des séances de planification et de coordination aux dates suivantes: 1^{er} février, 14 juin, 30 août – 1^{er} septembre (retraite), 27 octobre, 14 décembre.

1.4 Secrétariat

Les trois collaboratrices du Secrétariat se partagent 150 équivalents fractions de poste (65% pour la directrice, 35% pour la collaboratrice scientifique, 50% pour l'assistante administrative). Comme les années précédentes, la Secrétariat a bénéficié de la collaboration efficace d'une stagiaire scientifique à 80%. Il est fort regrettable que le Secrétariat général du Département fédéral de l'intérieur DFI ait supprimé ce poste pour 2011, faisant valoir qu'il avait lui-même besoin de disposer de stagiaires.

1.5 Budget

En 2010, la CFQF a disposé d'un budget de CHF 188'500.

2 Activités thématiques de la Commission

2.1 Prise de position et communiqué de presse sur le thème «Égalité des sexes et pratiques culturelles et religieuses»

«La religion et la culture ne doivent en aucun cas servir à discriminer les femmes et à désavantager les jeunes filles à l'école. La société est tenue de s'engager pour faire respecter les acquis de l'Etat de droit moderne et garantir les droits de toutes les personnes vivant en Suisse. L'école publique constitue un domaine particulièrement sensible et il convient de formuler des règles claires pour protéger le droit des enfants à s'épanouir sans contrainte, sans distinction de sexe.» Telles sont les affirmations centrales de la prise de position adoptée par la CFQF lors de sa réunion plénière de juin 2010, à l'issue de débats approfondis. Ce texte a été publié en novembre, en même temps qu'un communiqué de

presse et le numéro 1/2 2010 de la revue «Questions au féminin», en rapport avec le thème prioritaire «Droits des femmes – culture – religion».

Ces dernières années, la Commission a toujours plus fréquemment porté son attention sur des questions relatives à la culture, la tradition et la religion, d'une part, et aux violations des droits des femmes, de l'autre. Bien qu'elle se soit prononcée à plusieurs reprises sur certains problèmes – par exemple les mutilations génitales féminines et les mariages forcés –, elle n'avait jamais encore pris position sur les grandes questions de principe portant sur les conflits d'intérêts relatifs à la liberté de religion et de croyance et à l'égalité entre les sexes. Dans les discussions politiques et publiques des dernières années (notamment à l'occasion de la votation sur l'initiative interdisant les minarets) il est apparu toujours plus clairement que le thème des droits des femmes est instrumentalisé par les partis et d'autres milieux pour limiter les droits des minorités religieuses en Suisse, même lorsqu'il ne s'agit pas de questions de genre. Dans ces débats très polarisés, on se réfère sciemment à de graves violations des droits des femmes comme les mariages forcés ou les crimes d'honneur pour jeter le discrédit de manière indifférenciée sur les migrantes et les migrants. La CFQF est d'avis que l'«exploitation politique» de ces thèmes par les milieux xénophobes ne devrait pas avoir pour effet, par réaction, de dissuader d'autres milieux, comme les institutions de défense de l'égalité, de prendre clairement position contre les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et des jeunes filles. Les questions délicates doivent aussi figurer à l'ordre du jour politique pour être discutées ouvertement. En sa qualité de commission extraparlamentaire et d'organe consultatif de la Confédération, la CFQF a le devoir d'affronter de manière critique et nuancée les controverses au sujet de l'égalité des chances des femmes et des hommes. C'est pourquoi elle s'est penchée de manière approfondie sur des sujets comme le foulard et le voile intégral, les vêtements et symboles à l'école, les dispenses de certains cours (éducation sexuelle et natation), ainsi que sur d'autres questions délicates comme les écoles privées religieuses et l'enseignement à la maison, avant de formuler à ce propos une série de recommandations, qu'on trouvera sur le site www.frauenkommission.ch > documentation > études et recommandations.

2.2 Prise de position sur la révision du Code civil suisse (partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce)

La CFQF se préoccupe en permanence des nombreuses questions juridiques relatives au droit du mariage et du divorce. En 2010, elle s'est exprimée dans le cadre de la procédure de consultation sur les propositions de révision du partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce. Elle se félicite des nouvelles exigences relatives à l'approbation des deux conjoints en matière de prestations en capital, de mise en gage et de prestations en vue de la propriété du logement. Parmi les autres aspects positifs de la révision, la Commission souligne la possibilité de la continuation de l'assurance en faveur de la personne ayant droit au partage de la prévoyance professionnelle, l'obligation de l'institution supplétive d'assurer une option de rente, ainsi que le partage des montants entre assurance obligatoire et subobligatoire, l'extension de l'application du droit suisse en cas de divorce en Suisse et la création d'un registre des avoirs en cours de formation. En outre, la Commission est favorable à la nouvelle possibilité d'allouer une prestation de libre passage même en cas de versement d'une rente. Cependant, elle estime que les propositions de l'avant-projet sont déséquilibrées et constituent même, dans certains cas, un retour en arrière par rapport au droit en vigueur. On trouvera la prise de position sur le site www.frauenkommission.ch >Dokumentation >Stellungnahmen (en allemand seulement).

2.3 Réhabilitation des femmes naguère placées en internement administratif au pénitencier de Hindelbank

La CFQF s'est engagée avec succès en faveur de la réhabilitation des femmes qui, entre 1942 et 1981, furent placées en «internement administratif» au pénitencier de Hindelbank. Le 10 septembre 2010 a eu lieu dans cet établissement une manifestation au cours de laquelle la Confédération et les cantons ont présenté leurs excuses aux personnes victimes de cette injustice: la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, cheffe du Département fédéral de justice et police DFJP, le juge cantonal Guido Marbet, président de la Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA), le président du gouvernement zurichois Hans Hollenstein, vice-président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), et le conseiller d'Etat bernois Hans-Jürg Käser, représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), ont exprimé leurs regrets aux personnes naguère internées administrativement pour les souffrances causées, apportant ainsi une contribution au réexamen du passé et à la réparation morale.

Entre 1942 et 1981, de nombreuses femmes (dont beaucoup de mineures) furent placées sans jugement préalable en «internement administratif» au pénitencier de Hindelbank, en vertu du droit public cantonal ou fédéral en vigueur à l'époque, alors qu'elles n'avaient pas commis de délit. La grossesse hors mariage d'une mineure, par exemple, constituait une cause fréquente d'internement. Ces mesures, prises par diverses instances, présentaient deux caractéristiques: elles ne pouvaient pas faire l'objet d'un examen judiciaire, et les conditions d'internement étaient inadaptées aux efforts de «rééducation» prévus, du fait que les femmes ainsi internées n'étaient pas séparées des détenues. L'internement à Hindelbank – connu dans le grand public et les médias comme la prison pour femmes de la Suisse – entraînait la stigmatisation des internées et constituait une grave injustice à leur égard.

La CFQF, qui avait en 1977/78 déjà jeté un regard critique sur le régime d'incarcération des femmes, s'est engagée en faveur de cette cause. En sa qualité de commission extraparlamentaire indépendante, elle a assumé un rôle d'intermédiaire entre les autorités et les personnes concernées pour clarifier la situation. Après que les femmes victimes de ces mesures se furent déjà adressées en 2007/2008 à la CFQF pour exposer leur situation, une première rencontre a eu lieu en février 2009 au Secrétariat de la Commission avec les femmes regroupées dans l'association www.administrativ-versorgte.ch. Par la suite, la CFQF a insisté auprès des autorités pour que celles-ci présentent des excuses publiques.

La voie qui a abouti, le 10 septembre 2010, à la présentation d'excuses publiques de la part de la conseillère fédérale et de représentants des conférences cantonales compétentes a été préparée au sein d'un groupe de travail dirigé par Monique Jametti Greiner, sous-directrice à l'Office fédéral de la justice. En collaboration avec la directrice de la CFQF, les représentantes et représentants de la CCDJP, de la CDAS, de la COPMA (anciennement Conférence des autorités tutélaires), ainsi que du directeur de l'Office de la privation de liberté et des mesures d'encadrement du canton de Berne et la directrice de Hindelbank, une solution acceptable par tous a été recherchée et la manifestation du 10 septembre organisée. Les excuses et regrets présentés par la Confédération et les cantons ont reçu dans les médias et l'opinion publique un écho aussi large que positif.

2.4 Violence domestique et permis de séjour pour les étrangères

La Commission a également remporté un succès dans le domaine du droit d'établissement des étrangères victimes de la violence domestique. En octobre 2008, avec d'autres commissions fédérales et d'autres instances, elle s'était adressée à l'Office fédéral des migrations (ODM) pour attirer son attention sur les problèmes posés par l'application de l'article 50 de la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr). A la suite d'échanges d'expériences sur

différentes questions, l'Office fédéral des migrations s'est déclaré prêt à prendre une série de mesures propres à garantir qu'on tienne désormais mieux compte des besoins des victimes de la violence domestique. C'est ainsi, entre autres, que l'article 77 de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative a été adapté à la jurisprudence du Tribunal fédéral; l'entrée en vigueur de ces dispositions devrait avoir lieu dans la seconde moitié de 2011. De même, la directive relative à l'article 50 de la LEtr sera modifiée dans le sens que le séjour dans une maison d'accueil pour femmes victimes de violence et les rapports des services de consultation seront reconnus comme indices de violence domestique; cette modification devrait entrer en vigueur au 1^{er} mars 2011.

2.5 11^e révision de l'AVS

La Commission continue de s'engager en faveur d'une solution d'assouplissement qui permettrait aux femmes et aux hommes disposant de revenus modestes de prendre une retraite anticipée. En l'absence d'un assouplissement véritable et social, la CFQF n'est pas disposée à approuver le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Après que les Chambres, lors de la session d'automne, ont rejeté le projet révisé, la Commission a écrit, à fin 2010, au conseiller fédéral Didier Burkhalter pour se déclarer prête à participer à la reformulation des principes et propositions en vue d'une révision plus complète de l'AVS, reformulation qui devrait débuter en 2011.

2.6 Politique / élections fédérales 2011

Les organisations féminines faitières représentées dans la Commission se sont rencontrées à plusieurs reprises au cours de l'année écoulée pour mettre en place leurs activités communes en vue des élections aux Chambres fédérales d'octobre 2011. Ce projet comprend plusieurs éléments, par exemple une carte de propagande conçue spécialement, qui sera largement distribuée au sein des organisations membres et dans le cadre de manifestations. Par ailleurs on va demander aux partis cantonaux comment ils comptent encourager les candidatures féminines et mettre en œuvre les recommandations du Comité CEDEF des Nations Unies en faveur d'une meilleure représentation des femmes au parlement. Les réponses des partis seront analysées par une spécialiste et les résultats de cette analyse seront présentés lors d'une conférence de presse en septembre 2011. Un site Web conçu spécialement en vue des élections fédérales sera disponible dès février 2011. On y trouvera des informations mises à jour et des témoignages de femmes parlementaires actuellement en exercice. L'objectif de ce projet consiste à encourager les électrices et les électeurs à accorder davantage leurs suffrages aux candidates. Il aura en outre un effet secondaire, vivement souhaité, celui de renforcer la présence de la CFQF et des organisations féminines faitières dans la vie publique. Toujours dans la perspective de ces élections, un autre groupe de travail interne de la Commission a élaboré des propositions de questions touchant les femmes, destinées au site électronique Smartvote et s'est penché en outre sur les possibilités et les chances offertes aux candidates et candidats par les nouveaux médias.

2.7 Autres thèmes

Au cours de l'année écoulée, la Commission a examiné toute une série d'autres thèmes d'actualité en rapport avec la politique, et notamment la question des stratégies à adopter et des structures à mettre en place pour que les hommes s'engagent plus intensément en faveur de l'égalité. A ce sujet, la professeure Andrea Maihofer a présenté en séance plénière de la CFQF un exposé intéressant intitulé «Einbezug der Männer in die Gleichstellungsdebatte – gestern, heute, morgen» (Intégrer les hommes dans le débat sur l'égalité – hier – aujourd'hui – demain). En plénière également a été discutée la proposition

d'un membre de la Commission concernant la modification du mandat et du nom de la Commission fédérale pour les questions féminines en faveur de «Commission fédérale pour les questions de genre». Cette proposition a été rejetée au motif que la CFQF est la seule instance fédérale qui, aux termes de son mandat, examine sous l'angle de la politique féminine toutes les questions relatives à la situation des femmes en Suisse. Etant donné l'inégalité des chances et des possibilités qui subsiste dans notre société, il est nécessaire, voire indispensable, de continuer à exercer une activité consultative auprès de la Confédération dans une perspective féminine.

La Commission s'est informée au sujet du projet «Lohngleichheitsdialog – ein innovativer Ansatz in der Umsetzung der Lohngleichheit» (Dialogue sur l'égalité des salaires – approche novatrice en vue de la réalisation de cette égalité), notamment grâce à une présentation du logiciel Logib (autocontrôle de l'égalité salariale) par le professeur Martin Urech; elle suit également le projet d'alliance F «2020 – regard féminin sur l'avenir», présenté par Regula Zweifel.

3 Revue spécialisée / site Web

3.1 «Droits des femmes – culture – religion», thème principal de la revue «Questions au féminin» 1/2.2010

«Questions au féminin» 1/2. 2010 a paru le 8 décembre sous forme de numéro double consacré au thème principal «Droits des femmes – culture – religion». Pour compléter la prise de position de la CFQF sur l'égalité des sexes et les pratiques culturelles et religieuses, cette publication présente des articles d'expertes venues de divers milieux religieux (juif, chrétien, musulman) qui approfondissent le sujet et invitent au débat.

3.2 Documentation «Femmes Pouvoir Histoire» 2001–2009

Où en sont la politique féminine et l'égalité en Suisse? Depuis 2001, la Commission a élaboré 11 nouvelles fiches de documentation qui présentent les données et les faits les plus importants relatifs à la politique, au droit et à la formation. Elles constituent la suite de la documentation très appréciée consacrée à l'histoire de l'égalité de 1848 à 2000 et sont disponibles au format pdf en trois langues (français, allemand, italien) sur le site Web de la CFQF (www.frauenkommission.ch > Documentation > Histoire de l'égalité).

3.3 Nouvelle présentation de la CFQF sur le Web

Depuis le début de 2010, le site Internet de la CFQF a changé d'aspect. Sa présentation et son adresse ont été adaptées à la nouvelle identité visuelle de l'administration fédérale. Désormais, la Commission est accessible non seulement aux adresses usuelles (www.frauenkommission.ch et www.comfem.ch) mais aussi sous www.ekf.admin.ch. Les éléments de la rubrique «Thèmes» sont classés conformément au système international adopté pour les droits humains. Au cours de l'année, la version anglaise du site a été elle aussi mise en ligne.

3.4 Nouvelle présentation de la revue

La revue «Questions au féminin» va être adaptée aux nouvelles habitudes de lecture dans un contexte multimédia (Web, par ex.). Dès 2011, sa mise en page sera plus attrayante, plus

aérée et plus lisible (caractères plus grands, plus d'illustrations). A cette fin, le Secrétariat collabore depuis mi-2010 avec une graphiste pour effectuer les changements nécessaires.

Etant donné les ressources limitées de la Commission, il n'est plus possible de publier deux numéros de «Questions au féminin» par année. Désormais, il n'y en aura donc plus qu'un.

4 Relations publiques / manifestations / contacts

4.1 Atelier pour avocates et avocats sur l'application de la Convention de l'ONU sur les droits des femmes CEDEF

Le 27 mai 2010, la CFQF, avec la collaboration de l'Office fédéral de la justice (DFJP) et de la Direction du droit international public du Département des affaires étrangères (DFAE), a organisé un atelier sur la Convention des Nations Unies contre la discrimination à l'égard des femmes CEDEF et son application dans la pratique. A partir de la question: «Comment utiliser la CEDEF et la procédure de communication individuelle dans la pratique?», trois expertes ont présenté des exposés, avant que les participant-e-s se réunissent en quatre groupes consacrés à divers thèmes. L'existence de plusieurs obstacles à l'application de la Convention a rapidement été constatée; par exemple, la jurisprudence suisse ne présente pas de cas exemplaires en rapport avec la CEDEF, les autorités et les tribunaux ne connaissent pas suffisamment la pertinence pour la Suisse des conventions internationales relatives aux droits de l'homme. Cet atelier a suscité un grand intérêt, notamment en Suisse romande, et les quelque 30 participant-e-s en ont fait une évaluation largement positive. Le rapport de cet atelier est disponible en tant que document de travail sur le site www.frauenkommission.ch > Actualités > Manifestations (essentiellement en allemand).

4.2 Guide pratique relatif à la CEDEF à l'usage des avocat-e-s

A la suite du succès de l'atelier de mai 2010, les avocat-e-s qui y avaient participé ont suggéré à la CFQF d'élaborer un guide pratique présentant aux personnes de la profession des informations relatives à la CEDEF et les encourageant à se référer aux dispositions de cette Convention dans le cadre de procédures en droit suisse concernant l'égalité et la discrimination. Comme la CFQF s'engage depuis longtemps en faveur d'une application plus rigoureuse et systématique de la Convention contre la discrimination à l'égard des femmes, elle a demandé à Madame Erika Schläppi, dr en droit et spécialiste des droits de la personne, d'examiner si un tel guide pourrait être utile dans la pratique et quelle forme il devrait prendre. En effet, un guide ne constitue un outil de travail idoine pour les avocat-e-s et les tribunaux que s'il détermine les besoins de la pratique juridique et répond à des questions concrètes relatives à l'application des dispositions de la Convention dans les divers domaines du droit touchant à l'égalité. C'est pourquoi un tel instrument destiné aux praticien-ne-s devrait être accessible sous forme électronique et constamment tenu à jour. A fin 2010 on avait pu procéder aux études préliminaires requises et trouver les spécialistes compétents en vue de constituer un groupe d'accompagnement pendant toute la durée du projet. En février 2011, la Commission prendra des décisions sur les détails du projet, sa durée et les mandats à confier.

4.3 Groupe de travail interdépartemental de la Confédération «Suivi / application des recommandations du Comité CEDEF»

Comme au cours de l'année précédente, la directrice de la Commission a participé aux travaux du Groupe de travail interdépartemental de la Confédération chargé par l'administration fédérale d'examiner et d'appliquer les recommandations du Comité CEDEF.

Pour mieux structurer ces travaux et profiter des synergies, le Groupe de travail a élaboré à l'intention de l'administration fédérale un plan d'action comportant 15 objectifs prioritaires pour les années 2010–2014. Bien que la CFQF, en sa qualité de commission extraparlamentaire, ne dépende pas de l'administration fédérale et ne soit pas tenue de lui rendre des comptes, ses activités figurent aussi dans ce plan d'action, étant donné que la Commission, dans ses prises de position, se réfère régulièrement aux obligations de la Suisse en matière d'application de la CEDEF et contribue dans une large mesure à ce que l'Etat respecte les dispositions de ce texte.

4.4 Sélection de recommandations présentées en 2009 à la Suisse par le Comité CEDEF

La Commission a rédigé un document de travail qui résume les recommandations présentées à la Suisse par le Comité CEDEF des Nations Unies (à consulter sous www.frauenkommission.ch > Thèmes > Droits des femmes / droits humains), document mis à la disposition de toutes les personnes actives dans le domaine de l'égalité. Il s'adresse plus particulièrement aux milieux de la politique et de l'administration fédérales, cantonales et communales, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales qui s'engagent en faveur des droits des femmes et de l'égalité des chances entre les sexes. On y trouve, sous une forme résumée, les recommandations du Comité CEDEF relatives aux domaines qui préoccupent plus particulièrement la CFQF et qu'elle a traités dans ses prises de position écrite et orale soumises en 2009 à ce Comité.

4.5 Autres thèmes et contacts

En avril a eu lieu la première visite de la CFQF – représentée par sa présidente et sa vice-présidente Lucie Waser – au conseiller fédéral Didier Burkhalter, nouveau chef du Département fédéral de l'intérieur DFI. Cet échange direct d'informations et de points de vue doit se poursuivre au cours de l'année à venir.

La présidente de la CFQF Etienne J. Verrey et sa directrice Elisabeth Keller ont fait connaître les préoccupations de la Commission lors de nombreuses manifestations d'institutions et organisations diverses aux niveaux national et régional. Etienne J. Verrey a représenté la CFQF aux réunions des femmes parlementaires qui ont lieu durant les sessions des Chambres, ainsi qu'à la réunion annuelle de réseautage du Bureau fédéral de l'égalité des femmes et des hommes BFE avec des associations féminines et masculines, qui se tient à Berne; la rencontre d'août était consacrée à l'égalité des salaires. La présidente a également participé à d'autres réunions: Assemblée des déléguées de l'Union suisse des paysannes et femmes rurales à Morges, en avril; Assemblée des déléguées des Femmes protestantes en Suisse à Morat; elle a siégé dans le jury du Prix femmes et médias, décerné par les Bureaux de l'égalité romands en mai, et a représenté la CFQF à l'Alliance des femmes AVS, qui rassemble de larges milieux. Avec la directrice Elisabeth Keller, la présidente a participé en septembre à la manifestation de réhabilitation des femmes naguère internées administrativement au pénitencier de Hindelbank. La directrice de la Commission a en outre représenté celle-ci à la deuxième Table ronde de l'Office fédéral des migrations consacrée aux mariages forcés, en octobre, et à la manifestation du DFAE en faveur de la lutte contre les mutilations génitales féminines en Suisse, organisée à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre.

En 2010, dans le cadre de leurs activités permanentes, la présidente et la directrice ont notamment exposé une fois encore les préoccupations de la Commission relatives à des questions délicates et/ou à des thèmes qui se trouvent dans une impasse politique – comme le traitement équitable en cas de déficit suite à un divorce ou à une séparation, l'harmonisation des avances et des recouvrements de contributions d'entretien –, en

rappelant aux instances concernées qu'il leur incombe de présenter des solutions à ces problèmes cruciaux de politique des femmes et de l'égalité.

5 Perspectives – priorités 2011

Activités thématiques de la Commission

- Collaboration aux projets de lois fédérales concernant les femmes et prises de position lors de procédures de consultation:
 - Révision de l'AVS
 - Nouvelle réglementation de l'autorité parentale
 - Questions relatives à l'obligation d'entretien en cas de divorce/séparation
 - Mise en œuvre des recommandations de la CFQF en matière de traitement équitable en cas de déficit lors de divorce/séparation
 - Harmonisation des avances et recouvrements de contributions d'entretien
 - Egalité en matière de droit du nom et de la citoyenneté
 - Mariages forcés
 - Mutilations génitales féminines
 - Initiative parlementaire: article constitutionnel relatif à une politique en faveur de la famille (07.419)
- Discussion du modèle et des recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF concernant le congé parental et les allocations parentales
- Travail de sensibilisation en faveur d'une présence accrue des femmes en politique, dans la perspective des élections fédérales d'octobre 2011
- Poursuite du travail sur le thème «Egalité des sexes et pratiques culturelles et religieuses»
- Guide pratique relatif à la CEDEF à l'usage des avocat-e-s
- Suivi / application des recommandations du Comité CEDEF à la Suisse

Revue / site Web

- Nouvelle présentation de la revue «Questions au féminin»
- Publication de «Questions au féminin» 2011 sur le thème des rôles et stéréotypes de genres (titre provisoire)
- Publication des prises de position et des activités de la Commission sur son site Web
- Mise à jour de la rubrique «Femmes Pouvoir Histoire» (données et faits jusqu'à fin 2010) sur le site Web de la CFQF

Commission

- Préparation des élections en vue du renouvellement intégral de la Commission pour la période 2012–2015

Traduction: Nelly Lasserre-Jomini